



**Procès-verbal
Conseil Communautaire
Jeudi 23 mars 2023 à 17 heures 30
Salle des Maréchaux
Hôtel de Ville à AVALLON**

Le jeudi 23 mars 2023, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des maréchaux à l'Hôtel de Ville à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

41 Conseillers titulaires présents : Angélo ARÉNA, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Alain COMMARET, Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Arnaud GUYARD, Christian GUYOT, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Roger HUARD, Didier IDES (départ à l'OJ n°7/5), Agnès JOREAU, Françoise LAURENT (départ à l'OJ n°7/4), Marie-Claire LIMOSIN, Claude MANET, Alain MARC, Bernard MASSOL, Monique MILLEREAUX (départ à l'OJ n°7/5), Franck MOINARD (départ à l'OJ n°7/6), Patrick MOREAU, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Catherine PRÉVOST, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI, Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX et Emmanuel ZEHNDER.

20 Conseillers titulaires excusés avant donné un pouvoir de vote : Florence BAGNARD a donné pouvoir à Catherine PRÉVOST, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Alain MARC, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Aurélie FARCY a donné pouvoir à Jean-Michel BEAUGER, Gérard GUYARD a donné pouvoir à Alain GUITTET, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Annick IENZER a donné pouvoir à Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Nicole JEDYNSKI a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Éric JODELET a donné pouvoir à Alain COMMARET, Olivier MAGUET a donné pouvoir à François ROUX, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Françoise LAURENT, Nathalie MILLET a donné pouvoir à Paule BUFFY, Serge NASSELEVITCH a donné pouvoir à Olivier RAUSCENT, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Joël TISSIER, Gérard PAILLARD a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Sonia PATOURET-DUMAY a donné pouvoir à Emmanuel ZEHNDER, Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Bernard RAGAGE, Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD, Élise VILLIERS a donné pouvoir à Marie-Claire LIMOSIN et Alain VITEAU a donné pouvoir à Chantal HOCHART.

4 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Olivier BERTRAND, Jean-Claude LANDRIER, Philippe LENOIR et Nicolas ROBERT.

6 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Damien BRIZARD, Myriam GILLET-ACCART, Alain MARILLER, Julien MILLOT et Philippe VEYSSIÈRE.

19 Conseillers titulaires présents avant un pouvoir de vote : Jean-Michel BEAUGER, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Alain COMMARET, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Agnès JOREAU, Françoise LAURENT, Marie-Claire LIMOSIN, Alain MARC, Catherine PRÉVOST, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Joël TISSIER et Emmanuel ZEHNDER.

1 Conseillère suppléante présente avant un pouvoir de vote : Dominique MILLIARD.

Date de la convocation	17 mars 2023
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	41
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	19
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	1

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

- Le Président souhaite la bienvenue à tous les Conseillers Communautaires présents et présente les excuses susvisées.
- Le Président remercie Madame le Maire de la ville d'AVALLON et son conseil municipal pour l'accueil réservé au Conseil Communautaire.
- Le Président propose que les votes prévus lors de cette réunion se fassent à main levée pour tous les points inscrits à l'ordre du jour, sauf si au moins 1/3 des membres de l'assemblée s'y opposaient pour un ou plusieurs dossiers ou sur décision du Président. Il serait alors procédé à un vote à bulletins secrets : **aucune objection n'est formulée.**
- Le Président rappelle que les Conseils Communautaires sont des séances publiques mais que le public, y compris les suppléants, n'est pas autorisé à intervenir.
- Le Président rappelle aux Conseillers Communautaires qui, éventuellement, quitteraient la séance avant son terme, de bien vouloir le signaler afin d'assurer la validité des délibérations.
- Le Président rappelle aux Conseillers Communautaires qui souhaitent une reprise intégrale de leur(s) intervention(s)

dans le procès-verbal, la fasse parvenir sous un délai de 48 heures par mail.

- o Monsieur Camille BOÉRIO, Adjoint au Maire d'AVALLON, souhaite la bienvenue au Conseil Communautaire.
- o Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.

O.J N° 1 : INTERVENTION EXTÉRIEURE

Intervention extérieure (*Rapporteur : Madame Hélène GASSIN*) : Madame Hélène GASSIN, Directrice de GP Conseil, présente les enjeux de la mise en œuvre de la transition énergétique (*cf. : présentation annexée au procès-verbal*).
Monsieur Didier IDEs présente les grandes lignes de la loi accélération des énergies renouvelables (*cf. : intervention annexée au procès-verbal*).

O.J N° 2 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU LUNDI 13 MARS 2023

Approbation du procès-verbal du lundi 13 mars 2023 (*Rapporteur : le Président*) : aucune remarque n'étant formulée, le **procès-verbal du lundi 13 mars 2023 est ADOPTÉ par un vote à main levée à l'unanimité.**

O.J N° 3 : INFORMATIONS DIVERSES DU PRÉSIDENT

Le Président informe que la prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le jeudi 13 avril 2023 à 17 heures 30 à la salle du marché couvert à AVALLON.

O.J N° 4 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS DU PRÉSIDENT

Depuis la dernière réunion du Conseil Communautaire (*cf. : lundi 13 mars 2023*), le Président informe qu'il n'a pris aucune décision inhérente à ses délégations.

O.J N° 5 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Depuis la dernière réunion du Conseil Communautaire (*cf. : lundi 13 mars 2023*), le Président informe que le Bureau Communautaire n'a pris aucune décision inhérente à ses délégations.

O.J N° 6 : AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Projet agrivoltaïque d'ARCY-SUR-CURE et poste source à LUCY-LE-BOIS (*Rapporteur : le Président*) : le Président explique que l'entreprise GLHD et l'association d'agriculteurs « Les Champs ensoleillés du Beugnon », co-porteurs d'un projet de parc agrivoltaïque sur la commune d'ARCY-SUR-CURE et soutenus par la municipalité, sollicitent une évolution du Plan local d'urbanisme intercommunal afin de rendre constructibles les parcelles ou parties de parcelles cadastrées ZD48, ZE17, ZH55, ZI19, 25, 42, 43, 44, 46, 47 et 52, ZK17, 19 et 22, ZM139 et 140 situées sur la commune d'ARCY-SUR-CURE en vue d'y implanter leur projet agrivoltaïque d'une superficie de 130 ha et la parcelle cadastrée ZB24, située sur la commune de LUCY-LE-BOIS, en vue d'y implanter le poste source. Il indique que ces parcelles sont actuellement classées en zone agricole (A) inconstructible et qu'il conviendrait de recourir à une déclaration de projet afin de classer lesdites parcelles en secteurs agricoles autorisant les équipements publics (Ap) ou autorisant les constructions à vocation agricole (Ac) selon l'emplacement. Le Président rappelle qu'il était prévu que ce projet soit soumis à délibération lors de la réunion du Conseil Communautaire du lundi 1^{er} août 2022 afin de se prononcer sur l'opportunité ou non de conduire l'évolution du Plan local d'urbanisme intercommunal permettant l'aboutissement de ce projet mais que la décision avait été ajournée sur sa proposition. En effet, le Président souligne qu'il avait estimé que la présentation et les échanges n'avaient pas permis au Conseil Communautaire de se prononcer objectivement sur la suite à donner au projet, tout en prenant l'engagement de retravailler personnellement le dossier avec le porteur dudit projet. Après avoir expliqué que l'entreprise GLHD, en lien avec les services de l'intercommunalité, avait, d'une part, revu et corrigé le dossier (*cf. : documents adressés aux Conseillers Communautaires avec la note de synthèse*) et, d'autre part, déposé les permis de construire en date du 14 février 2023, il propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire (14 voix pour et 2 abstentions) et d'un avis défavorable de principe de la Commission « Aménagement de l'espace et Transition écologique et solidaire » (3 voix pour et 4 voix contre), de délibérer pour se prononcer sur l'opportunité ou non de soutenir la réalisation d'une évolution du PLUi concernant le projet agrivoltaïque d'ARCY-SUR-CURE ainsi que le poste source à LUCY-LE-BOIS telle qu'elle est proposée, en insistant sur le fait qu'il ne s'agit pas, à ce stade de la réflexion, d'acter la modification du PLUi mais de permettre l'instruction du dossier dans le cadre d'une déclaration de projet qui comportera, entre autres, une enquête publique obligatoire.

Monsieur Didier IDEs rappelle que la Commission a donné un avis de principe défavorable et précise que la méthode proposée pour rendre un avis sur ce dossier ne lui convient pas car il n'a pas été associé aux réunions techniques. De ce fait, Il ajoute qu'il n'a « pas confiance » en ce projet et à l'entreprise qui porte ce projet. Il se pose les questions suivantes : Quel est le bénéfice global de ce projet ? Ce projet ne remet pas en cause ce qui a provoqué le malaise agricole actuel et ne correspond pas aux critères du développement durable. Il informe que la moitié des agriculteurs vont prendre leur retraite d'ici 10 ans et qu'il y a un risque de voir se multiplier ce type de projet dans des terres classées 4 (40cm de profondeur), c'est-à-dire une grande partie des terres de notre secteur. On peut comparer ce type de projet à « un pansement sur une plaie non désinfectée ».

Il rappelle que l'État a la volonté de développer les ENR sur les terres agricoles comme c'est le cas dans ce dossier, nous nous heurtons à l'autre urgence qui est celle de préserver les terres agricoles. Il rajoute que le PLUI, du fait de ses zones A et N inconstructibles, donne le pouvoir aux élus de choisir ou non de permettre à un projet de se réaliser.

- Madame Monique MILLEREAUX souligne le manque de respect de la charte de l'élu local dans ce dossier et indique qu'elle votera défavorablement.
- Monsieur Didier SWIATKOWSKI explique « nous sommes tout le temps dans l'expectative et qu'il faut être courageux » et indique qu'il votera favorablement.

En ce qui concerne l'instruction du dossier depuis le 1^{er} août 2022, le Président confirme qu'il a demandé aux agents compétents d'écrire une note de synthèse comparative, objective et non partisane, entre le projet présenté initialement et son évolution à ce jour, en dehors de toute intervention technique et d'analyse de Monsieur Didier IDES et de lui-même qui n'est intervenu que sur le respect du calendrier. Le Président rappelle qu'il s'agit de se prononcer par un vote à bulletin secret favorable ou défavorable pour soutenir la réalisation d'une évolution du PLUI dans le cadre du projet agrivoltaïque d'ARCY-SUR-CURE et du poste source à LUCY-LE-BOIS.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à bulletin secret (61 votants, 51 exprimés, 30 voix favorables et 21 voix défavorables) SE PRONONCE favorablement pour soutenir la réalisation d'une évolution du Plan local d'urbanisme intercommunal concernant le projet agrivoltaïque d'ARCY-SUR-CURE ainsi que le poste source à LUCY-LE-BOIS.

O.J N° 7 : AFFAIRES FINANCIÈRES

1°) Comptes de gestion 2022 (Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE) : Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil Communautaire de délibérer pour constater la concordance des écritures entre les comptes de gestion du Trésorier et les comptes administratifs 2022 et pour déclarer que les comptes de gestion, dressés pour l'exercice 2022, n'appellent ni observation, ni réserve, étant précisé que l'ensemble des documents budgétaires inhérents aux comptes de gestion sont consultables au siège de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **CONSTATE** la concordance des écritures entre les comptes de gestion du Trésorier et les comptes administratifs 2022,
- **DÉCLARE** que les comptes de gestion, dressés pour l'exercice 2022, n'appellent ni observation, ni réserve, étant précisé que l'ensemble des documents budgétaires inhérents aux comptes de gestion sont consultables au siège de la Communauté de Communes.

2°) Comptes administratifs 2022 :

- **Désignation d'un Président de séance pour l'examen des comptes administratifs** (Rapporteur : le Président) : conformément à l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rappelle qu'il peut assister à la présentation des comptes mais ne doit pas participer aux votes de ceux-ci. Il propose au Conseil Communautaire de délibérer pour désigner Monsieur Bernard RAGAGE, Vice-président en charges des finances, en qualité de Président de séance.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, DÉSIGNE Monsieur Bernard RAGAGE, Vice-président en charge des finances, en qualité de Président de séance.

- **Examen et vote des comptes administratifs** (Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE) : Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil Communautaire de délibérer pour arrêter et voter les résultats définitifs des comptes administratifs 2022 tels qu'ils sont présentés ci-dessous, étant précisé que l'ensemble des documents budgétaires inhérents aux comptes administratifs sont consultables au siège de la Communauté de Communes.

Budget principal CCAVM	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	1 380 339.26	1 745 002.61	7 811 433.59	7 671 443.86	9 191 772.85	9 416 446.47
Résultat n		364 663.35		-139 989.73		224 673.62
Intégration Résultat n-1		-411 632.67		767 202.32		355 569.65
Résultat définitif		-46 969.32		627 212.59		580 243.27
Reste à réaliser	157 463.97	955.00				

Parc d'activités des Portes du MORVAN et d'AVALLON	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Opérations de l'année	3 636 352.72	3 523 431.94	3 544 312.02	3 633 220.00	7 180 664.74
Résultat n		-112 920.78		88 907.98		-24 012.80
Intégration Résultat n-1		1 969.79		-1 969.79		0.00
Résultat définitif		-110 950.99		86 938.19		-24 012.80

ZAE de VILLIERS NO- NAINS	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Opérations de l'année	24 660.30	24 660.30	24 699.30	24 699.31	49 359.60
Résultat n		0.00		0.01		0.01
Intégration Résultat n-1		-5 320.24		5 320.24		0.00
Résultat définitif		-5 320.24		5 320.25		0.01

Zone Bonjuan	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Opérations de l'année	86 596.73	86 596.73	86 596.73	86 596.73	173 193.46
Résultat n		0.00		0.00		0.00
Intégration Résultat n-1		-86 596.73		89 623.51		3 026.78
Résultat définitif		-86 596.73		89 623.51		3 026.78

Maison de santé de VÉZELAY	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Opérations de l'année	49 634.93	63 862.62	32 892.41	67 765.89	82 527.34
Résultat n		14 227.69		34 873.48		49 101.17
Intégration Résultat n-1		-48 993.53				-48 993.53
Résultat définitif		-34 765.84		34 873.48		107.64
Reste à réaliser						

Enfance/jeunesse	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Opérations de l'année	261 866.53	192 147.72	1 728 426.51	1 779 653.71	1 990 293.04
Résultat n		-69 718.81		51 227.20		-18 491.61
Intégration Résultat n-1		18 132.80		418.05		18 550.85
Résultat définitif		-51 586.01		51 645.25		59.24
Reste à réaliser	8 930.84	52 039.20				

Déchets ménagers	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Opérations de l'année	585 813.58	209 680.89	2 664 293.82	2 706 553.25	3 250 107.40
Résultat n		-376 132.69		42 259.43		-333 873.26
Intégration Résultat n-1		215 014.23		220 017.64		435 031.87
Résultat définitif		-161 118.46		262 277.07		101 158.61
Reste à réaliser	266 238.69	226 523.33				

Budget principal et budgets annexes	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	5 938 667.32	5 758 786.08	15 892 654.38	15 969 932.75	21 831 321.70	21 728 718.83
Résultat n		-179 881.24	0.00	77 278.37		-102 602.87
Intégration Résultat n-1		-230 829.62	0.00	990 988.46		760 158.84
Résultat définitif		-497 307.59		1 157 890.34		660 582.75

- Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité (le Président ayant quitté la séance), ARRÊTE et ADOPTE le compte administratif 2022 du budget principal tel qu'il est présenté ci-dessus.
- Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité (le Président ayant quitté la séance), ARRÊTE et ADOPTE le compte administratif 2022 du budget annexe du parc d'activités « Portes du MORVAN et d'AVALLON » tel qu'il est présenté ci-dessus.
- Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité (le Président ayant quitté la séance), ARRÊTE et ADOPTE le compte administratif 2022 du budget annexe de la zone d'activités de VILLIERS-NONAINS (ST BRANCHER) tel qu'il est présenté ci-dessus.
- Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité (le Président ayant quitté la séance), ARRÊTE et ADOPTE le compte administratif 2022 du budget annexe de la zone d'activités de BONJUAN (MAGNY) tel qu'il est présenté ci-dessus.
- Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité (le Président ayant quitté la séance), ARRÊTE et ADOPTE le compte administratif 2022 du budget annexe de la maison de santé pluridisciplinaire de VÉZELAY tel qu'il est présenté ci-dessus.
- Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité (le Président ayant quitté la séance), ARRÊTE et ADOPTE le compte administratif 2022 du budget annexe « service Enfance/Jeunesse » tel qu'il est présenté ci-dessus.
- Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité (le Président ayant quitté la séance), ARRÊTE et ADOPTE le compte administratif 2022 du budget annexe « gestion du service des Déchets Ménagers et Assimilés » tel qu'il est présenté ci-dessus.

3°) **Affectations des résultats 2022** (Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE) : Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil Communautaire de délibérer pour décider des affectations des résultats 2022 telles qu'elles sont présentées ci-dessous :

Budgets	Résultats	Comptes d'affectation
Budget annexe du Parc d'activités des Portes du MORVAN et d'AVALLON		
Investissement	-110 950,99	001
Fonctionnement	86 938,19	002
Budget annexe ZA de VILLIERS NONAINS		
Investissement	-5 320,25	001
Fonctionnement	5 320,25	002
Budget annexe zone Bonjuan		
Investissement	-86 596,73	001
Fonctionnement	89 623,51	002
Budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés		
Investissement	-161 118,48	001
Fonctionnement	200 833,82	1068
	61 944,15	002
Budget annexe Enfance/Jeunesse		
Investissement	-51 586,01	001
Fonctionnement	8 477,65	1068
	43 167,60	002
Budget annexe Maison de santé de VÉZELAY		
Investissement	-34 765,84	001
Fonctionnement	34 765,84	1068
Fonctionnement	107,64	002
Budget principal		
Investissement	-46 969,32	001
Fonctionnement	203 478,29	1068
	423 734,30	002

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, DÉCIDE des affectations des résultats 2022 telles qu'elles sont proposées ci-dessous :

Budgets	Résultats	Comptes d'affectation
Budget annexe du Parc d'activités des Portes du MORVAN et d'AVALLON		
Investissement	-110 950,99	001
Fonctionnement	86 938,19	002
Budget annexe ZA de VILLIERS NONAINS		
Investissement	-5 320,25	001
Fonctionnement	5 320,25	002
Budget annexe zone Bonjuan		
Investissement	-86 596,73	001
Fonctionnement	89 623,51	002
Budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés		
Investissement	-161 118,48	001
Fonctionnement	200 833,82	1068
	61 944,15	002
Budget annexe Enfance/Jeunesse		
Investissement	-51 586,01	001
Fonctionnement	8 477,65	1068
	43 167,60	002
Budget annexe Maison de santé de VÉZELAY		
Investissement	-34 765,84	001
Fonctionnement	34 765,84	1068
Fonctionnement	107,64	002
Budget principal		
Investissement	-46 969,32	001
Fonctionnement	203 478,29	1068
	423 734,30	002

4°) **Produit 2023 de la taxe GÉMAPI** (*Rapporteur : Monsieur Christian GUYOT*) : selon les explications apportées en cours de séance, Monsieur Christian GUYOT propose au Conseil Communautaire de délibérer pour arrêter le produit total 2023 de la taxe GÉMAPI à hauteur de 59 770,57.euros répartis comme suit :

- Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Morvan : 42 324,57 euros,
- Syndicat du Bassin du Serein : 2 262,00 euros,
- Syndicat intercommunal Yonne-Beuvron : 15 184,00 euros.

Le Président informe qu'une présentation des missions et des actions des 3 syndicats sera faite lors d'un prochain Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ARRÊTE le produit total 2023 de la taxe GÉMAPI à hauteur de 59 770,57.euros répartis comme suit :

- Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Morvan : 42 324,57 euros,
- Syndicat du Bassin du Serein : 2 262,00 euros,
- Syndicat intercommunal Yonne-Beuvron : 15 184,00 euros.

5°) **Débat d'orientations budgétaires 2023** (*Rapporteur le Président*) : conformément aux articles L 2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, le Président rappelle que le Conseil Communautaire a l'obligation de tenir son débat d'orientations budgétaires dans un délai de 2 mois préalable à la présentation du budget primitif, étant précisé que ledit débat n'est pas soumis à un vote. Sans faire la lecture du document des orientations budgétaires qui a été adressé aux Conseillers Communautaires avec la note de synthèse, il en extrait les grands principes qui vont conditionner l'élaboration du budget primitif 2023, à savoir :

- Les orientations budgétaires et perspectives, non exhaustives, ne préfigurent en rien de leur mise en œuvre, précisant que certaines d'entre elles sont, notamment, soumises à l'obtention des financements extérieurs sollicités et attendus et/ou aux capacités financières de la collectivité.
- L'élaboration du budget primitif 2023 :
 - Devra prendre en compte les conséquences inhérentes à la guerre en Ukraine et à l'augmentation très importante du coût des énergies, d'une part et, d'autre part, le transfert de la piscine et, dans ce sens, il pourrait être proposé de différer certains projets d'investissement à inscrire, éventuellement et ultérieurement, au budget par décisions modificatives,
 - Reposera sur une maîtrise volontaire des charges de fonctionnement tout en satisfaisant aux exigences requises pour l'exercice des compétences qui sont déléguées à l'intercommunalité.
- Compte tenu d'une relative nécessité de mise en œuvre de besoins exprimés dans le cadre de l'élaboration des budgets, il n'est pas exclu, à ce stade de la réflexion, de réfléchir à une hausse des taux de la fiscalité intercommunale.
- Au cours de l'année, il pourra être proposé d'organiser un ou plusieurs séminaires afin d'élaborer le Pacte fiscal et financier et le Pacte de gouvernance ainsi qu'un plan pluriannuel d'investissement en cohérence avec les documents déjà approuvés (révision des statuts et projet de territoire) avec les principaux objectifs suivants :
 - Développer l'intérêt communautaire,
 - Mesurer et augmenter les capacités financières des collectivités locales en veillant à l'équilibre financier entre les communes et l'intercommunalité,

- Améliorer la stratégie de mutualisation.

- Compte tenu de ce que nous savons, et surtout de ce que nous ne savons pas, du contexte international, national et local, l'année 2023 doit être une année de rigueur budgétaire et de transition sans exclusion, pour autant, la réflexion et l'instruction de tous projets ambitieux et prospectifs pour les années Mnsieur .

Le Président propose au Conseil Communautaire de débattre sur les orientations budgétaires 2023, non exhaustives, telles qu'elles seront présentées en cours de séance et de délibérer pour en prendre acte.

- En réponse à l'interrogation de Madame Catherine PRÉVOST, le Président explique qu'il n'est pas possible, à ce stade de la réflexion, de se projeter sur le devenir du bureau d'information touristique à VÉZELAY.
- Monsieur Gérard DELORME informe que les agents du bureau d'information touristique de VÉZELAY assurent la promotion de tout le territoire du Pays Avallonnais.
- En réponse à la demande de Madame Catherine PRÉVOST, Monsieur Hubert BARBIEUX et le Président émettent un avis favorable pour présenter l'état d'avancement de l'instruction du dossier pour obtenir du label « Grand Site de VÉZELAY » lors d'un prochain Conseil Communautaire.
- En réponse à l'interrogation de Monsieur Louis VIGOUREUX, le Président indique que le Conseil Départemental de l'Yonne a avisé les EPCI que le solde à verser pour le déploiement de la fibre optique serait sollicité en 2024.
- **Intervention de Monsieur Emmanuel ZEHNDER :** vous connaissez mon engagement pour faire bouger les lignes sur les mesures à prendre pour lutter contre le réchauffement climatique dont nous voyons chaque année les conséquences, sécheresse, chaleur excessive, et j'apprécie que vous ayez fait intervenir Madame GASSIN pour le souligner.

Ces mesures urgentes doivent nous amener à réduire, supprimer ou décarboner notre consommation d'énergie. Que ce soit par de la production, et surtout par des réductions, pour nous rendre moins dépendant de la variation des prix de l'énergie principalement en réduisant nos consommations de chauffage par la rénovation énergétique.

Je retiens dans les principales mesures de la loi de finances pour 2023, le Fonds vert : mise en place d'un fonds d'accélération inédit en faveur de la transition écologique doté de 2 milliards d'euros qui devrait nous accompagner dans nos projets.

Juste quelques commentaires sur certains axes de l'action 2023 :

1) Aménagement de l'espace et Transition écologique et solidaire

- Évaluation du programme d'actions du Plan climat air énergie territorial : je soutiens cette mesure qui nous permet d'avoir une vision objective de son avancement pour son pilotage.
- Étudier la mise en œuvre de la loi accélération des énergies renouvelables sur les bâtiments intercommunaux, sur l'aire de covoiturage et/ou sur les parcelles non commercialisables jouxtant la zone d'activités « Porte d'Avallon ».

Vous en avez parlé, Président dans votre ouverture et j'encourage tous mes collègues à s'associer activement, et à accepter d'investir en urgence sur ces questions.

2) Service technique et bâtiments intercommunaux

- Définir une politique d'aménagement et de rénovation énergétique des bâtiments intercommunaux avec les besoins des services.

Là encore, je soutiens cette action et attend que nous ayons rapidement identifié des méthodes et le bâtis à traiter.

3) Déchets ménagers, protection de l'environnement et cadre de vie

- L'action est : réfléchir aux moyens de traitement des bio déchets.

Par rapport aux objectifs de la loi, je trouve que l'ambition de réfléchir est quelque peu limitée. J'ai demandé à de nombreuses reprises à ce qu'on évalue le volume de bio déchet, (analyse sur des levers « témoins » par secteur de tournée) de façon à valoriser les gains attendus en tonnage de déchets enfouis, et par là même savoir quelle marge cela nous donnerait dans les actions. Et ainsi adapter nos solutions, (ex : compost individuels en rural, ramassage en urbain, etc.) aux lieux et volumes à traiter.

Le Conseil Communautaire PREND acte des orientations budgétaires 2023, non exhaustives, telles qu'elles sont présentées (réf. : document annexé au procès-verbal).

6°) Attribution des fonds de concours, des participations et des subventions 2023 (Rapporteur : le Président) : dans le cadre du budget primitif 2023 et après les explications apportées en cours de séance, le Président propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour :

- Décider d'attribuer les fonds de concours, les participations et les subventions 2023 conformément au tableau annexé à la note de synthèse, Et, le cas échéant,
- L'autoriser à signer les conventions d'attribution fixant les modalités de versement avec chaque bénéficiaire à l'issue de l'approbation du budget primitif 2023.

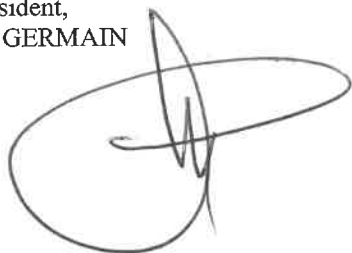
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'attribuer les fonds de concours, les participations et les subventions 2023 conformément au tableau présenté en cours de séance (cf. : document annexé au procès-verbal),
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions d'attribution fixant les modalités de versement avec chaque bénéficiaire à l'issue de l'approbation du budget primitif 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

2023/24	Projet agrivoltaïque d'ARCY-SUR-CURE et poste source à LUCY-LE-BOIS
2023/25	Approbation du compte de gestion du budget principal de l'exercice 2022
2023/26	Approbation du compte de gestion du budget annexe Parc d'activités « Portes du MORVAN et d'AVALLON » de l'exercice 2022
2023/27	Approbation du compte de gestion du budget Annexe Villiers Nonains de l'exercice 2022
2023/28	Approbation du compte de gestion du budget Annexe zone Bonjuan de l'exercice 2022
2023/29	Approbation du compte de gestion du budget annexe MSP de l'exercice 2022
2023/30	Approbation du compte de gestion du budget annexe enfance jeunesse de l'exercice 2022
2023/31	Approbation du compte de gestion du budget annexe déchets ménagers de l'exercice 2022
2023/32	Désignation d'un Président de séance pour l'examen des comptes administratifs
2023/33	Approbation du compte administratif du budget principal CCAVM de l'exercice 2022
2023/34	Approbation du compte administratif du budget annexe Parc d'activités « Portes du MORVAN et d'AVALLON » de l'exercice 2022
2023/35	Approbation du compte administratif du budget Annexe Villiers Nonains de l'exercice 2022
2023/36	Approbation du compte administratif du budget Annexe zone Bonjuan de l'exercice 2022
2023/37	Approbation du compte administratif du budget Annexe MSP de l'exercice 2022
2023/38	Approbation du compte administratif du budget Annexe Enfance/jeunesse de l'exercice 2022
2023/39	Approbation du compte administratif du budget Annexe déchets ménagers de l'exercice 2022
2023/40	Affectation de résultat – budget principal CCAVM
2023/41	Affectation de résultat - Budget annexe du Parc d'activités "Portes du MORVAN et d'AVALLON"
2023/42	Affectation de résultat – Budget annexe de la ZAE Villiers Nonains
2023/43	Affectation de résultat – Budget annexe zone BONJUAN
2023/44	Affectation de résultat – budget annexe MDS Vézelay
2023/45	Affectation de résultat – budget annexe Enfance/jeunesse
2023/46	Affectation de résultat – Budget annexe déchets ménagers
2023/47	Produit 2023 de la taxe GÉMAPI
2023/48	Débat d'orientations budgétaires 2023
2023/49	Attribution des fonds de concours, des participations et des subventions 2023

Le Président,
Pascal GERMAIN



Le secrétaire,
Camille BOÉRIO

